



Séance spéciale du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mardi 26 mai 2026 à 8 h 33 à laquelle sont présents, madame la mairesse Maude Marquis-Bissonnette, monsieur le conseiller Steve Moran et madame la conseillère Catherine Craig-St-Louis formant quorum du comité.

Sont absents, monsieur le conseiller Adrian Corbo et madame la conseillère Caroline Murray.

Monsieur le conseiller Steve Moran, président du comité exécutif, préside la séance.

Sont également présents madame Andrée Loyer, directrice exécutive et M^e Véronique Denis, greffière.

CE-2026-364*

NOMINATION DES CADRES - PÉRIODE DU 11 AU 22 MAI 2026

CONSIDÉRANT QUE le chapitre II de la Charte de la Ville de Gatineau a été abrogé par la *Loi modifiant diverses dispositions afin notamment de donner suite à certaines demandes du milieu municipal* (projet de loi n° 104);

CONSIDÉRANT QUE l'article 70.3 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), introduit par ce projet de loi, prévoit que la nomination d'un fonctionnaire ou employé visé au deuxième ou troisième alinéa de l'article 71 de cette loi relève désormais exclusivement du conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE cet article 70.3 prévoit ainsi que la nomination des employés qui ne sont pas des salariés au sens du Code du travail relève du conseil municipal, ce qui correspond aux employés de catégorie « Cadres » au sein de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE le Projet de loi n° 22, *Loi bonifiant les pouvoirs d'intervention des municipalités et modifiant d'autres dispositions législatives*, a été déposé à l'Assemblée nationale et propose de modifier l'article 70.3 de la *Loi sur les cités et villes* afin que seule la nomination de certains postes clés de l'administration relève exclusivement du conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE d'ici l'adoption de ces modifications législatives, il y a lieu pour la Ville de se conformer à la loi actuellement en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter l'engagement à l'essai et la permanence des employés-cadres présentés dans le tableau ci-joint, pour la période du 11 au 22 mai 2026.

Ceux-ci sont assujettis à l'ensemble des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Gatineau.

Un certificat du trésorier a été émis le 25 mai 2026.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2026-365*

NOMINATION À TITRE DE DIRECTEUR(-TRICE), SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE le poste de directeur(-trice), Service de sécurité incendie (poste numéro INC-CAD-001) au Service de sécurité incendie sera vacant à compter du 28 mai 2026;

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler ce poste de directeur(-trice), Service de sécurité incendie (poste numéro INC-CAD-001) au Service de sécurité incendie, selon les normes et les pratiques en vigueur;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à la nomination d'un ou d'une directeur(-trice), Service de sécurité incendie (poste numéro INC-CAD-001) au Service de sécurité incendie dès le 28 mai 2026 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter :

- la nomination intérimaire de monsieur André Bonneau au poste de directeur, Service de sécurité incendie (poste numéro INC-CAD-001) au Service de sécurité incendie à partir du 28 mai 2026, et ce, jusqu'à l'entrée en fonction de la personne titulaire permanente;
- l'engagement à l'essai et la permanence de monsieur Patrice Brunelle au poste de directeur, Service de sécurité incendie (poste numéro INC-CAD-001) au Service de sécurité incendie.

Le salaire de monsieur Brunelle est établi à la classe 10, échelon 7 de l'échelle de salaire des employés-cadres de la Ville de Gatineau.

Monsieur Brunelle est assujetti à une période d'essai de 12 mois. Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Monsieur Brunelle est assujetti à l'ensemble des conditions de travail des employés-cadres de la Ville de Gatineau.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit, conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions du recueil des conditions d'emploi des cadres de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire numéro 0171-52100-10137.02-100 | Administration - Incendies | Réguliers/non-syndiqués.

Un certificat du trésorier a été émis le 26 mai 2026.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

STEVE MORAN
Président
Comité exécutif

M^e VÉRONIQUE DENIS
Greffière
Comité exécutif